



PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/05/2024  
COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois du mai à vingt-heures zéro minute, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

**Etaient présents :**

BORGEOT Michel, FLEURY Luc, FORTIN Séverine, GAROT Marie-Françoise, GUIGUE Jean-Marc, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas.

**Absents excusés :** BOUREILLE Patrick a donné procuration à Mme ROYER Catherine

PACAUD Christelle a donné procuration à Mme GAROT Marie-Françoise  
WEISS Romy,

En exercice	13
Présents	10
Pouvoir	2
Votants	12

**Quorum :** 7

**Secrétaire de séance :**

Mme Nathalie GRAS a été désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 17/05/2024

**Ordre du jour :**

- Approbation du PV de la séance précédente
- Devis de l'entreprise MARCEAUX,
- Devis réfection toiture logements ancienne école, 44 rte de Pierre,
- Devis stores pour école, salle des fêtes et mairie,
- Devis épareuse,
- Devis divers,
- Délibération donnant mandat au centre de gestion pour la mise en concurrence pour la couverture du risque santé et prévoyance.
- Communications et questions diverses.
- 

Il est utilisé un vote à scrutin public

Mme le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h00, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Procès-Verbal du conseil municipal du 04 avril 2024

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Procès-Verbal du conseil municipal du 04/04/2024**

**Vote** : 12 voix pour  
0 Voix contre  
0 abstention

**DEVIS MESURE DE FISSURE**

Mme le Maire rappelle, que dans le bilan de l'état de l'église, l'ensemble des murs sont enduits en ciment et ne respirent pas.

Les deux murs gouttereaux présentent des fissures horizontales qui ne semblent pas traversantes.

Un devis à l'entreprise Marceaux a été demandé pour la mise en place de témoins au niveau des fissures des murs pour mesurer l'évolution des fissures dans le temps, préconisation demandée dans le bilan, dont le montant s'élève à la somme de 660€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise MARCEAUX d'un montant 660 €TTC

CHARGE Mme le Maire de signer le devis et tous documents se rapportant à cette affaire

**DEVIS REFECTION TOITURE LOGEMENTS ANCIENNE ECOLE 44 ROUTE DE PIERRE**

Mme le Maire indique au conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés concernant la réfection de la toiture des logements situés au 44 route de Pierre. Trois entreprises ont répondu :

La SARL THEVENIN-BRUSSON Charpentes Constructions Bois, pour un montant de 40 938,86€ HT + 1540€ HT pour la dépose et la pose de l'isolation existante.

La SARL HUCK CHRISTOPHE, pour un montant de 41031,28€ HT sans la dépose et la pose de l'isolation existante.

Et la SAS MELIN, pour un montant de 45069,86€ HT sans la dépose et la pose de l'isolation existante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de la SARL THEVENIN-BRUSSON Charpentes Constructions Bois, pour un montant de 40 938,86€ HT + 1540€ HT pour la dépose et la pose de l'isolation existante soit 42 478,86€ HT.

CHARGE Mme le Maire de signer le devis et tous document se rapportant à cette affaire.

**DEVIS STORES ECOLE, MAIRIE ET SALLE DES FETES**

Mme le Maire indique au conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés concernant l'installation de stores à la marie, à l'école et à la salle des fêtes.

En ce qui concerne l'école, ce point n'est pas abordé, pas de devis suffisant.

Deux entreprises ont répondu à notre demande pour l'installation des stores :

**Pour la mairie :**

SARL THEVENIN-BRUSSON, installation de 3 stores roulants solaires budendorff pour un montant de 748€ ht l'unité soit 2244€ ht pour les trois stores.

L'entreprise MICHON LEBLOND-Art et fenêtres, installation de 3 stores roulants solaires SCREENAMAX pour un montant de 888,05€ ht l'unité soit 2664.15€ HT pour les trois stores

**Pour la salle des fêtes :**

SARL THEVENIN-BRUSSON, installation de deux fois 2 stores roulants solaires PROFALUX pour un montant total de 2323€ HT

L'entreprise MICHON LEBLOND-Art et fenêtres, installation de deux fois 2 stores roulants solaires SCREENAMAX pour un montant total de 5217.36€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ

Pour la mairie :le devis de la SARL THEVENIN-BRUSSON, pour un montant de 2244 HT

Pour la salle des fêtes : le devis de la SARL THEVENIN-BRUSSON, pour un montant de 2323 HT

CHARGE Mme le Maire de signer les devis et tous document se rapportant à cette affaire.

**ACQUISITION EPAREUSE**

Le Maire de la Commune de La Chapelle-Saint-Sauveur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu les propositions commerciales des entreprises MATERIEL AGRICOLE GAUTHIER à ST GERMAIN DU BOIS et CLAAS BOURGOGNE à VAROIS ET CHAIGNOT pour différents modèles d'épareuse,

Considérant que la proposition présentée par CLAAS BOURGOGNE est apparue comme économiquement et techniquement la plus avantageuse,

Considérant la nécessité d'acquérir une épareuse, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

D'accepter la proposition financière du 03/05/2024 de CLAAS BOURGOGNE pour l'acquisition d'une épareuse neuve ROUSSEAU ARTHEA 460 d'un montant de 20 500 € HT.

Charge :

Mme le Maire de signer le devis et tous documents se rapportant à cette affaire

**MANDAT AU CDG 71 POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE ET SANTE**

- **Donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire**, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- **Donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de convention de participation pour la couverture du risque Santé ;

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Discussion sur le devenir du terrain de tennis,  
Le nouvel agent technique arrive au 01<sup>er</sup>/07/2024  
Animation de l'APE prévue le 22/06/2024, sur le stade de foot,  
**Prochaine réunion de conseil le 20/06/2024 à 20h00**

*\*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H05*

Le Maire,

GAROT Marie-Françoise



secrétaire de séance,

GRAS Nathalie

